



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 11 décembre 2020.

**ORDRE DU JOUR**

1. Création d'un emploi d'Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe après concours
2. Contrats de courte durée pour accroissement temporaire d'activité, pour l'année 2021
  - 2.1. Accueil de loisirs
  - 2.2. Animation Jeunesse
  - 2.3. Service Technique
3. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
4. Tarifs communaux :
  - 4.1. Salle Beauséjour
  - 4.2. Salle APS
  - 4.3. Camping
  - 4.4. Photocopies, droit de place, encart publicitaire
  - 4.5. Cimetière
5. Budget principal – Admission non-valeur
6. Budget principal – Décision modificative n°2 – Virement de crédits
7. Demande de subvention exceptionnelle – Centre de secours
8. Centre de Protection Civile – Avenant n° 1 lot 5 GABORIAU
9. SOLIHA – Garantie contrat de prêt
10. Convention d'occupation précaire sur les parcelles YB14, 15 et 16
11. Désaffectation et vente de délaissés communaux, à la Tulévrière, aux Emérillères et aux Embardières
12. Bail commercial pour le séchoir de la Tulévrière
13. Rapport assainissement 2019

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATIONS DIVERSES**

Droit de Préemption Urbain  
Décision d'Exécution des Marchés

**PRÉSENTS** : AIRIAU Guy, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, NEAULEAU Franck, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine.

**ABSENTS et EXCUSES** : CAILLAUD Brigitte donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, PENISSON Landry, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : AUCOIN Emmanuelle

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

-----  
*Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité.*  
-----

**Création poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (relevant de la catégorie C), à temps complet, au service Animation Jeunesse, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Autorisation pour le Maire de signer des Contrats de Courte Durée pour accroissement temporaire d'activité, pour l'année 2021 pour l'accueil de loisirs, l'animation Jeunesse et les services périscolaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer des contrats de manière ponctuelle, pour l'année 2021.

**Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée. Il autorise Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

### Tarifs Salle Beauséjour 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit, les tarifs pour la Salle Beauséjour pour l'année 2021.

	Commune	Hors Commune
<b>Grande Salle Beauséjour</b>		
Location	200 €	220 €
Option Cuisine	107 €	118 €
Option Veille	78 €	86 €
Option Lendemain	78 €	86 €
Vin d'Honneur	149 €	164 €
Associations	2 manifestations à but lucratif gratuites puis 100€ à partir de la troisième	
Buffet	225 €	248 €
<b>Petite Salle Beauséjour</b>		
Location	49 €	54 €
Option Cuisine	42 €	46 €
<b>Divers</b>		
Nettoyage, supplément si rendu non conforme	30 € de l'heure	
Non ramassage des déchets à l'issue de la location	30 €	30 €
Location vaisselle aux associations	40 €	
Arrhes de réservation	25%	25%
Cautions Associations	100 €	
Cautions	305 €	305 €

### Tarifs Camping « La Petite Boulogne » 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants, pour le camping pour l'année 2021 :

Location Emplacement (tarif/nuit)	
Emplacement du 01/07 au 31/08 (1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car avec 2 personnes)	16,00 €
Emplacement hors juillet/août (1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car avec 2 personnes)	10,00 €
Emplacement 10A, 10B, 1A et 1B réservés aux randonneurs pédestres et cyclistes sans électricité (1 tente, 2 personnes)	10,00 €
Campeur supplémentaire	3,00 €
Forfait électricité	4,00 €
Garage mort	3,00 €
Arrhes emplacement	35,00 €
<b>Location Mobile-home et Chalet</b>	
Période du 19/06 au 03/07 et du 21/08 au 28/08, la semaine	280 €
Période du 03/07 au 31/07, la semaine	365 €
Période du 31/07 au 21/08, la semaine	400 €
La nuit	66 €
Le week-end (vendredi soir au dimanche, 2 nuits)	114 €
La semaine (hors saison chauffage compris)	210 €
Le mois (hors saison, sans chauffage)	330 €
Chauffage de janvier à mai et d'octobre à décembre	55 €
Cautions	200 €
<b>Divers</b>	
Taxe de séjour (du 1er mai au 30 septembre) par personne et par nuit pour les + 18 ans	0,50 €
Nettoyage (appliqué si la location est rendue non conforme)	50 €
Jeton Machine à laver ou sèche-linge	4,20 €
Travaux de branchement MH ou Chalet (fait par le personnel communal)	340 €
Location draps - lit 2 personnes	6,00 €
Location draps - lit 1 personne	3,00 €
Animal, la nuit	2,60 €
Animal, la semaine	16 €
<b>Location Emplacement à l'Année</b>	
Emplacement n° 21, 22, 23, 24, 27	1 680 €
Emplacement n° 17, 18	1 850 €
Emplacement n° 11, 15 et 20	1 950 €
Forfait électricité (par jour) du 1er octobre au 1er avril (n° 21, 22, 23)	4,00 €
Tarif électricité pour les emplacements n° 11, 15, 17, 18, 20, 24 et 27	14 cts/kw/h
<b>Redevance par emplacement disponible :</b>	
Emplacement n° 29 et n° 25	1 680 €
Emplacement n° 16 et n° 19	1 850 €

### Tarifs 2021 photocopies, droit de place et encart publicitaire dans le bulletin municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif 2020, des photocopies, du droit de place et de l'encart publicitaire pour le bulletin municipal, pour l'année 2021.

#### Photocopies :

Document administratif:

- A4 noir et blanc recto	0,18 €
- A4 noir et blanc recto/verso	0,36 €
- A3 noir et blanc recto	0,36 €
- A3 noir et blanc recto/verso	0,72 €

Autre document: 0,30 €

**Droit de place** : prix journalier : 4 €

**Encart publicitaire dans le bulletin municipal** : 150 €  
tarif pour 2 parutions

#### Tarifs 2021 Concessions cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif 2020 des concessions cimetière pour l'année 2021.

- Concession pour 50 ans 85 € le m<sup>2</sup> soit 170€ la concession  
Concession pour 30 ans 50 € le m<sup>2</sup> soit 100€ la concession

#### Site cinéraire :

- Dispersion des cendres : 30 €
- Tarif caverne : 400 € auquel s'ajoute le prix de la concession.
- Concession caverne 15 ans : 50 €
- Concession caverne 30 ans : 100 €

#### Tarif pour l'utilisation de la salle APS par l'Association Stéphanoise Sports et Loisirs (ASSL)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'association « ASSL », une participation annuelle forfaitaire pour l'utilisation de la Salle APS, situé Rue Clemenceau à 4700€ pour l'année 2021

#### Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accède à la demande de la Trésorerie de Challans et prononce l'admission en non-valeur des produits avérés irrécouvrables pour un montant total de 324.89 € pour le budget général.

#### « Budget Principal » Décision modificative n°2

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 pour le budget principal, l'équilibre du budget n'étant pas altéré.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		-16 200.00			
Autres établissements publics locaux	65737		5 000.00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673		11 200.00			
fonctionnement						

#### Amicale des Sapeurs-Pompiers - Demande de subvention exceptionnelle

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 845€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Etienne du Bois, pour financer, en partie, une campagne publicitaire destinée au recrutement de sapeurs-pompiers.

#### Construction d'un local Protection Civile – Avenant n°1 lot 5 GABORIAU

Le conseil municipal adopte les termes de l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot n° 5 « Menuiseries Intérieures/ Extérieures - Portails », de l'Entreprise GABORIAU, pour la construction d'un local protection civile, pour 1 170.55 € HT, ramenant le montant du marché à 42 059.55 € HT.

#### Garantie contrat de prêt – Réhabilitation de l'ancien fournil par SOLIHA

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 169120,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 116101. Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### Parcelles YB 14, YB 15 et YB 16 – Convention d'occupation précaire

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de signer une convention d'occupation précaire, conclue avec M Eric AUCOIN, pour les parcelles YB 14, YB 15 et YB 16, d'une contenance de 5 hectares 33 ares 20 centiares, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au prix de 103.93€ l'hectare.

#### Désaffectation et vente de délaissés communaux aux lieux-dits La Tulévrière, Les Embardières et les Emérillères

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 septembre au 12 octobre 2020 inclus et après avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, désaffecte du domaine public les délaissés communaux suivants :

- au village de la Tulévrière : délaissé situé entre les parcelles ZH 155 et ZH 156 et un terrain supportant le auvent du garage construit sur la parcelle ZH 156, d'une surface d'environ 25 m<sup>2</sup>.
- au village des Embardières : délaissé situé le long des parcelles cadastrées AC 198, AC 201 et AC 230, d'une surface d'environ 160 m<sup>2</sup>, sous réserve qu'un droit de passage soit notifié sur l'acte notarié, permettant aux véhicules, type camion, d'approcher au plus près des parcelles AC 192, AC 194 et AC 199.
- au village des Emérillères : délaissé situé le long des parcelles cadastrées ZN 110 et ZN 111, d'une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>, sous réserve qu'un droit de passage soit notifié sur l'acte notarié, permettant aux propriétaires de la parcelle ZN 113 d'accéder à leur parcelle par la parcelle ZN 112.

Le conseil municipal accepte la vente de ces délaissés, au prix de 5€ le m<sup>2</sup> et dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

#### Convention d'occupation précaire pour un local dit « Séchoir » à la Tulévrière

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rédiger une convention d'occupation précaire, pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il ajoute que l'occupant bénéficiera d'une mise à disposition gratuite du local dit « séchoir », situé 7 La Tulévrière. L'occupant prendra à sa charge la consommation d'eau, d'électricité, la pose et la vérification annuelle des extincteurs. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire, à usage exclusivement professionnel à intervenir.

#### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal d'assainissement 2019

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2019 du service communal d'assainissement. Il retrace l'ensemble de l'activité sur le territoire communal, avec les indicateurs techniques et financiers, les réalisations et les projets à venir.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
Consorts DESMONS 1 rue de l'Ancienne Gare 85670 Saint Etienne du Bois	AH 291 et AH 292 Rue de l'Ancienne Gare	32 000€ +frais d'acte notarié	30/11/2020	IA 085 210 20 V0024
M THURIAU Dany 6 impasse du Castel 85670 Saint Etienne du Bois	AH 261 6 Impasse du Castel	175 000€ +frais d'acte notarié	30/11/2020	IA 085 210 20 V0025
M CAPARIN Stéphane et DAMOUR Alexandra 8 impasse du Coteau 85670 Saint Etienne du Bois	AD 175 - 8 impasse du Coteau	150 000€ +frais d'acte notarié	30/11/2020	IA 085 210 20 V0026
M et Mme FORGERIT Franchesco 7 rue des Aubépines 85670 Saint Etienne du Bois	AI 41 - 7 rue des Aubépines	182 000€ +frais d'acte notarié	30/11/2020	IA 085 210 20 V0027

### Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
AC3M TOPO – 54 rue de la Bertinière– 44310 SAINT COLOMBAN	Relevé topographique «Les Embardières»	1 090€ HT	29/10/2020	2020-10-29-01
SOA – 6 rue des sources– 85800 LE FENOULLER	Mission de coordination, de sécurité et conformité du lotissement communal des prés	1 199.68€ HT	05/11/2020	2020-11-05-01
ICSO – 3 rue Pierre Gilles de Gennes– 85300 CHALLANS	Etude énergétique pour la rénovation d'un local commercial et d'un logement communal	1 250€ HT	19/11/2020	2020-11-19-01
BSM – 7 allée Alain Guenant– 85180 LES SABLES D'OLONNE	Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la traverse du hameau des Embardières et de la rue Beauséjour	6 900€ HT	25/11/2020	2020-11-25-01

Le Maire, Guy AIRIAU  
Le 18 décembre 2020

